



Probleme suite à un rebouchage de mur

Par **martinemartine**, le **16/10/2014 à 08:30**

Bonjour, rn rn ma locataire va quitter le logement prochainement. rn J'ai vu que les trous qui avaient été faits dans le mur ont été rebouchés avec du plâtre blanc. Le mur est blanc. rn Or on voit bien les parties rebouchées car le mur n'a pas été repeint. rn Ai-je le droit de demander à ce que le mur soit repeint sachant que le plâtre est blanc, sur un mur blanc, mais on voit quand même les retouches ? rn Merci.

Par **goofyto8**, le **16/10/2014 à 13:56**

oui.

Par **martinemartine**, le **16/10/2014 à 17:29**

Merci mais sur quel texte de loi vous basez-vous ?

Par **goofyto8**, le **16/10/2014 à 17:51**

Cela découle, tout simplement, de l'état des lieux, à l'entrée. rn Si les murs étaient peints en blanc et non percés de trous, le logement doit être rendu à l'identique